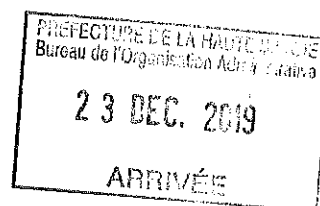

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2019-26



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 17 décembre 2019

Nombre de membres du comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ETCHART

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, LUY, Mesdames DEREMBLE, MARTIN,

Membres absents des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, BURKI, MAGDELAINE,

Membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ETCHART, GRANDCHAMP, DE SMEDT, BARBIER

Membres absents des élus du Genevois : Messieurs MUGNIER, REY, Madame HERRERO,

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, NERI, VANDESTEENE, Messieurs BERTRAND, CHUTIN, FEUILLET, LESAGE, MOUCHET, TOVANY,

Membres absents des socio professionnels : Madame QUEMENT, Messieurs TSHIAM, BOSSY,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA, MERCIER, RAMPON

Invités présents : Monsieur LANGLOIS, Madame MAISONNIAC.

OBJET : Désignation d'un Directeur par intérim

Vu l'article L133-6 prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction,

Vu l'article 8 des statuts de l'office de tourisme, qui prévoit que le directeur soit nommé par le Président après consultation du Comité de direction ;

Dans un EPIC, le Directeur est nommé par le Président. Mais celui-ci doit consulter le Comité de Direction avant sa nomination.

En l'absence de Direction, il est proposé au Comité de direction de nommer un Directeur par intérim, jusqu'au recrutement effectif d'un nouveau directeur.

M. le Président propose que Madame Carole INCANDELA soit nommée Directrice par intérim de la structure.

Il est par ailleurs précisé que le poste sera sur la base de l'échelon 3.1 de la Convention collective nationale des organismes de tourisme, au sein de la structure.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la nomination de Madame Carole INCANDELA comme Directrice par intérim de l'EPIC.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 17 décembre 2019

affiché ou notifié le 17 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ETCHART

